

CONCOURS DES PRAIRIES NATURELLES FLEURIES DE L'AIN - 14 JUIN 2012

Délibération du jury et résultats

Délibération pour désigner la prairie de fauche qui présente le meilleur équilibre entre valeur agricole, écologique, paysagère et apicole.

Composition du jury

- Cyril Agreil, président (zootechnicien, SCOPELA)
- Emmanuel Champon (agriculteur, vice-président du Comité interprofessionnel du gruyère de comté)
- Camille Doline (conseillère de la Société d'économie montagnarde de l'Ain)
- Pierre Fatet (ancien conseiller de la chambre d'agriculture et du contrôle laitier de l'Ain)
- Géraldine Garnier (chargée de projets du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, secteur Bugey)
- Francis Duytschaever (botaniste, écologue)
- Anne-Lise Monnet (paysagiste)
- Laurent Neufcoeur (apiculteur à Aranc)
- Paul Polis (vétérinaire homéopathe, GIE Zone verte)

Invité : François Cognat (président de la Société d'économie montagnarde de l'Ain).

Les agriculteurs candidats

- GAEC Massonnet à Brénod représenté par Rémi Massonnet
- GAEC des Sapins à Ruffieu représenté par Roland Bailly
- Roland Minet à Brénod
- GAEC des Montaines à Champdor représenté par Stéphane Martinand et Christophe Aubertin
- Gabriel Savarin à Corcelles
- GAEC du Quartier à Corcelles représenté par Yannick Gojon
- EARL Bollache à Corlier représenté par Philippe Bollache

Le choix du jury

Prix d'excellence agri-écologique : Gabriel Savarin à Corcelles

La parcelle de Gabriel Savarin a retenu l'attention du jury, pour son très bon équilibre agri-écologique. La végétation présente une très forte diversité floristique.

Ce qui a semblé remarquable c'est que cette diversité contribue à la valeur agronomique de la parcelle : une végétation productive, qui reste très souple d'exploitation et qui présente une bonne valeur nutritive et une bonne appétence pour les vaches laitières. Les graminées et les plantes à fleurs sont en équilibre et diversifiées. Les légumineuses associent de nombreuses espèces comme le trèfle, la vesce, le lotier et le sainfoin.



© Fred Didier

La diversité vient aussi du **respect des différents milieux qui composent la parcelle** : bien sûr la plus grande partie est couverte par de la prairie, mais il y a aussi des **affleurements rocheux, des arbres isolés, des haies** qui entrent dans la parcelle et qui lui donnent une bonne fonctionnalité pour les insectes et pour les oiseaux.

Côté paysager, la parcelle apporte un **point de vue ouvert** sur la vallée, avec un paysage en plusieurs plans.

Pour l'apiculture, le jury a apprécié une diversité à la fois dans la parcelle et dans les abords, une forte densité de fleurs. Et des **pratiques agricoles compatibles avec les abeilles** : la fauche intervient après la grosse floraison des plantes mellifères, sans conditionneuse, un outil qui décime encore trop souvent des colonies entières d'abeilles.

Prix d'encouragement : EARL Bollache à Corlier

La parcelle présente une **végétation majoritairement dominée par des graminées, qui restent diversifiées, et des lisières très intéressantes**, qui apportent une très bonne fonctionnalité pour la faune sauvage et pour les abeilles domestiques. La parcelle a semblé au jury très **confortable pour les vaches**, car elle est située dans une combe, très abritée du vent, avec de l'ombre pour les périodes de repos du troupeau.

Le jury a tenu à adresser ses encouragements à cet éleveur car il s'engage dans une **évolution de son système pour mettre plus en cohérence son niveau de production avec les ressources de son exploitation**. Le CIGC se réjouit que le terroir soit mieux exprimé dans son lait.

L'éleveur vise une diminution de la production par vache, en augmentant l'efficacité de production des vaches, en favorisant leur santé et en améliorant la rentabilité économique.

L'exploitation étant basée sur 100 % de prairies naturelles, le jury a souhaité souligner le potentiel de re-diversification de la végétation de la parcelle. En ajustant quelques pratiques, il semble que l'éleveur pourra retrouver un meilleur équilibre entre production de fourrage et diversité. L'enjeu central sera de retrouver de la souplesse d'exploitation, une caractéristique des prairies naturelles qui permet de faucher et faner quand la météo le permet sans perdre en qualité du fourrage.

Le jury a proposé deux pistes d'ajustement des pratiques :

- **ajuster la fertilisation**, par un compostage du fumier qui permettra de diminuer la quantité d'azote, et économiser des frais de tracteur ;
- **ne pas avancer la date de fauche**, car cela continuerait à appauvrir la diversité floristique et à diminuer la souplesse de fauche. Pour valoriser l'état actuel de la végétation et pour accompagner sa transition, le jury a proposé de conduire cette parcelle avec un **déprimage** de début de printemps, ce qui retardera la croissance et l'épiaison des graminées.

Le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats. En effet, toutes les parcelles présentées au concours étaient des prairies naturelles riches en espèces valorisées dans les systèmes d'alimentation.

Concours organisé en partenariat avec :



et les communes de Brénod, Champdor, Corcelles, Corlier, Le Petit-Abergement et Ruffieu

© Fred Didier



Avec le soutien de :

